

Règles Modalités de contrôle des connaissances 2019

MCC 2019	type	clé de répartitions des % des notes	modalité de la seconde chance
A1	3CC	33,33% par CC	on garde les 2 meilleures notes des 3 CC
A2	2CC + 1CC	50% par CC	le CC3 remplace la plus mauvaise note des 2 premiers CC si celui-ci est plus important.
A3	2CC + 1CC	50% par CC	L'étudiant doit se présenter au minimum à 2CC
B	2CC + 1CC	50% par CC	le CC3 correspond à une note de remplacement de la moyenne pondérée issue de CC1 et CC2
C1	4CC	25% par CC	on garde les 3 meilleures notes des 4CC
C2	3CC + 1CC	33,33% par CC	le CC4 remplace la plus mauvaise note des 3 premiers CC si celui-ci est plus important.
C3	3CC + 1CC	33,33% par CC	L'étudiant doit se présenter au minimum à 3CC
D	3CC + 1CC	33,33% par CC	le CC4 correspond à une note de remplacement de la moyenne pondérée issue de CC1, CC2 et CC3
E	3CC + xTP	33,33% par CC	les deux meilleurs CC puis prise en compte des TP
F	4CC + xTP	25% par CC	les trois meilleurs CC puis prise en compte des TP
G	3CC+1	33,3% par CC	CC1 : rapport écrit; CC2 : soutenance orale; CC3 : comportement (labo, entreprise, terrain...); CC3 MAJ rapport
H	autre		

modalité que peut prendre le CC :

Devoir sur table ; QCM/QCS ; devoir maison ; étude de cas ; dossier ; rapport commandé ; mémoire ; portfolio; travaux pratiques oral ; soutenance de stage ou de mémoire...